

L'AVANTAGE AREQ

Être membre de la CSQ permet, le temps venu, de devenir membre de l'AREQ, le mouvement des personnes retraitées CSQ.

L'AREQ offre à ses quelque 60 000 membres, partout au Québec, un large éventail d'activités et de services, en plus d'assurer la défense de leurs droits et de leurs intérêts. C'est d'ailleurs la seule association qui permet aux personnes prenant leur retraite, à leur conjoint et aux enfants à charge d'avoir accès facilement à un régime d'assurance collective.



Photos : Loïc Dupuis

Un régime d'assurance collective exclusif

Les personnes retraitées membres de l'AREQ sont couvertes par le régime d'assurance collective ASSUREQ, sans preuve de bonne santé dans les 90 jours de la prise de retraite.

Ce régime d'assurance collective comporte :

- un régime collectif d'assurance maladie offrant deux niveaux de protection (santé et santé plus) qui incluent l'assurance voyage avec assistance, l'annulation voyage et de nombreuses garanties complémentaires liées à la santé;
- un régime collectif d'assurance vie pour la personne adhérente et ses personnes à charge.

Ces protections collectives, exclusives à la CSQ, sont offertes à un coût très abordable. Un atout qui vaut son pesant d'or!

AREQ
CSQ



Pour en savoir plus :
areq.lacsq.org.

La Fondation Laure-Gaudreault

Pour réaliser une partie de sa dimension sociale, l'AREQ a mis sur pied, en 1990, la Fondation Laure-Gaudreault, qui soutient :

- personnes retraitées dans le besoin;
- la recherche médicale sur les maladies qui frappent les personnes âgées;
- des œuvres de jeunesse enregistrées ou des jeunes dans le besoin.

La Fondation couvre tout le Québec. Elle a une structure à deux paliers : provincial et régional.



FONDATION LAURE-GAUDREULT



Pour en savoir plus :
fondationlg.org.



Photo : Loïc Dupuis